



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pilotes

Question écrite n° 6264

Texte de la question

M. Rene Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation de nombreux jeunes pilotes qui ne parviennent pas à trouver d'emploi. Beaucoup de ces jeunes se sont parfois très lourdement endettés pour acquérir leur formation dans de nombreuses écoles françaises agréées et homologuées par l'administration, pour finalement aboutir au chômage, sans ressource et dans l'impossibilité de rembourser les prêts contractés. Ces jeunes ne voient actuellement aucune issue dans les années à venir. C'est pourquoi il lui demande quels sont ses projets pour aider ces pilotes que nous avons laissés acquérir une formation à grands frais et qui se trouvent aujourd'hui sans perspective d'avenir.

Texte de la réponse

Le transport aérien, particulièrement sensible à la conjoncture, traverse depuis 1991 une crise profonde et durable qui a des repercussions nefastes sur l'emploi. Des lors, de nombreux jeunes pilotes, qui ont investi des sommes parfois considérables pour acquérir brevets et licences, se trouvent actuellement au chômage sans perspective d'emploi à court terme. Pour leur venir en aide, la direction générale de l'aviation civile a constitué une « cellule emploi-formation » chargée de l'accueil et de l'orientation de ces jeunes pilotes ; elle les informe en matière d'aides à la formation et a entrepris une prospection nationale et internationale des emplois disponibles. La plupart d'entre eux y sont inscrits et sont tenus informés de toute offre d'emploi correspondant à leurs brevets, licences et qualifications. De plus, pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre leur formation, les conditions d'accès aux concours d'élèves pilotes de transport, organisés par l'École nationale de l'aviation civile, ont été modifiées afin qu'ils soient ouverts à des candidats déjà détenteurs de certains titres professionnels du transport aérien. Dans le même esprit, les limites d'âge ont été reculées. Enfin, pour éviter que se produisent ces périodes de sureffectif, difficiles à vivre pour les intéressés, un comité de coordination a été créé entre le service de la formation aéronautique et du contrôle technique, certaines écoles de formation et les partenaires sociaux. En application d'une recommandation de ce comité, il a été décidé à travers les travaux d'une cellule de pilotage d'évaluer régulièrement les besoins et les ressources en personnel technique.

Données clés

Auteur : [M. Couanau René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6264

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3281

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 788